

<p style="text-align: center;">COMPTE FINANCIER DU POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 2011</p>
--

Rappel sur le Pôle de Recherche et d'Enseignement supérieur d'Aix-Marseille Université :

Il a été créé par le décret 2007-380 du 21 mars 2007 et avait pour mission :

- de prendre en charge les formations de l'ensemble des écoles doctorales rattachées aux membres fondateurs, rassemblées au sein d'un collège doctoral ;
- de prendre en charge, sur proposition conjointe des membres fondateurs, certaines formations de master ; est incluse pour ces masters la validation des acquis de l'expérience ;
- de mettre en place une plate-forme d'insertion professionnelle des étudiants suivant une formation au sein d'Aix-Marseille Université ;
- la représentation des membres fondateurs au sein des pôles de compétitivité ;
- la gestion de l'ensemble des réseaux à haut débit ;
- la prise en charge de certaines compétences concernant l'enseignement des langues ;
- dans le domaine de la recherche :
 - la signature, sous l'appellation « Aix-Marseille Université » en première mention, de la production scientifique réalisée par les membres fondateurs ;
 - les compétences des cellules Europe de chacun des membres fondateurs ;
- d'assurer le développement et la gestion en commun d'activités sociales, culturelles et sportives, notamment :
 - la médecine préventive des étudiants ;
 - la médecine de prévention des personnels ;
 - les activités physiques, sportives et de plein air pour l'ensemble des étudiants et des personnels ;
 - plus généralement de mettre en œuvre, avec l'accord unanime des membres fondateurs, des projets communs à tout ou partie de ses membres dans les domaines entrant dans leurs missions.

Depuis 2009, le PRES a pris en Charge l'opération Campus pour Aix-Marseille Université.

Les éléments financiers de l'exercice 2011 :

Les dépenses :

Le budget du PRES a été voté pour un montant de 19 968 960 €, en forte augmentation par rapport à 2010, due pour l'essentiel au plan campus mais aussi à certaines opérations spécifiques financées par le PRES.

Il est à noter que 3 opérations anticipées du plan campus sont gérées en ressources affectées pour un montant de 12 334 000 €.

Le taux de réalisation est faible à 58 %. Ce mauvais résultat provient du fait qu'aucune dépense sur le technoport de luminy n'a été enregistrée alors que les crédits ont été ouverts pour 7,314 M €. Il est à noter que le jury de sélection des offres s'est réuni le 21 décembre pour cette opération. Si on exclut le technoport, le taux de réalisation passe à 91 %.

Sur l'évolution des dépenses, on peut constater une relative stabilité pour la plupart des actions, à l'exception des réseaux et du pilotage. C'est sur le pilotage que l'on a financé une partie des travaux pour l'installation du nouveau PRES Provence Méditerranée (360 000€) et de l'infrastructure informatique d'AMU (500 000€)

L'opération campus est elle aussi en forte augmentation en passant de 750 000 euros à plus de 7,5 M€ euros.

Globalement le montant des dépenses passe de 2,25 M€ à 11,524 M€.

Les recettes :

Le montant total des recettes s'élève à 5 671 206.59 € pour une prévision de 14 257 587.96€ soit un taux de réalisation de 40 %. Ce taux est perturbé par la gestion en ressources affectées des 3 opérations anticipées du plan campus pour 12 M€ car les recettes ne sont titrées qu'à hauteur des dépenses et non des encaissements.

Le compte de résultat.

Le résultat de l'exercice est déficitaire à -5 150 794.62 euros puisque les dépenses de l'opération Campus, hors opérations anticipées, ont été financées par avance en 2008 et 2009, mais aussi parce que le PRES a financé en 2011 des opérations nouvelles (nouveau PRES et informatique d'AMU) qui étaient bien supérieures à la dotation annuelle.

Le Fonds de Roulement

La variation de fonds de roulement 2011 s'établit à -5 252 911,33 euros On retrouve bien sûr les mêmes observations que pour le résultat de l'exercice.

Dans ces conditions, le Fonds de roulement Global est de 4 137 668,10 euros.

Il se décompose ainsi :

- 2 782 729,23 euros pour le plan campus.
- 1 354 938,87 euros pour les autres actions.

Ce montant va donc être transféré à AMU puisque l'article 2 du décret 2012-177 du 6 février 2012 portant dissolution du PRES « Aix-Marseille Université » prévoit que les biens, droits et obligations, y compris les contrats des personnels, ainsi que les activités de l'établissement public de coopération scientifique « Aix-Marseille Université » sont transférés à l'université d'Aix-Marseille.

Il faut rappeler que les 1 354 938,87 € de fonds de roulement hors plan campus comprennent :

- 474 000 euros provenant d'une provision pour le renouvellement des matériels du réseau ayant pour origine le réseau Phocéan.
- 53 262 euros provenant des provisions pour renouvellement des matériels et qui étaient comprises dans les cotisations des partenaires, hors Universités.
- 160 000 euros correspondant à la subvention du ministère pour les podcasts dont la dépense a été engagée sur 2011 mais non payée, l'opération n'ayant pas encore été menée à son terme.
- Le paiement des factures arrivées après la clôture des comptes au 31/12/2011 et qui seront payées directement par AMU en 2012

Enfin, l'ensemble des dépenses des actions du PRES sont donc transférées à l'Université d'Aix-Marseille, mais sans qu'il y ait de façon certaine le transfert du financement de l'état qui s'élevait à 1 110 000 € par an.

L'Agent Comptable,
